



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 7 février 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
1^{er} février 2024

Délibération n° DCM24-02-07P8

**Administration générale - Aide à la location – SAS
EPIFURIEU – M. Guilhem ROUQUET**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean-François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé

Rapporteur : M. Jean-François Faustin

Par délibération en date 19 décembre 2018, la Communauté de Communes du Clermontais a mis en place, en partenariat avec ses communes membres, un dispositif d'aide à la location en faveur des commerces ou activités artisanales s'implantant dans les centres-villes du Clermontais.

Ce dispositif est fondé sur le versement d'une subvention à hauteur de 20 % du montant du loyer acquitté par le commerçant ou l'artisan, avec un plafond de 1 200 € par an et une durée maximale de 2 ans.

La subvention est prise en charge à 70 % par la Communauté de Communes du Clermontais et à 30 % par la commune d'implantation.

M. Guilhem ROUQUET, représentant légal de la SAS EPIFURIEU, a présenté un projet de reprise de l'ancienne boulangerie « Aux saveurs de Clermont », située dans le centre-ville de Clermont l'Hérault, place de la République. Cette activité est exercée sous le régime de la Société par actions simplifiée (SAS) via la création d'un établissement secondaire et sous la dénomination commerciale « EPIFURIEU ».

Pour soutenir la réalisation de ce projet, la Communauté de Communes du Clermontais a approuvé, par délibération en date du 12 décembre 2023, l'attribution d'une aide à la location d'un montant de 1 200 € HT par an au maximum, sur une période de 2 ans, ainsi que le projet de convention ci-joint, qui établit notamment les participations respectives comme suit :

Montant d'intervention de la Commune	Montant d'intervention de la Communauté de Communes	Montant maximum de l'aide à la location sur deux ans
720 € (30 %)	1 680 € (70 %)	2 400 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'attribution à la SAS EPIFURIEU, représentée par M. Guilhem ROUQUET, une aide communale au loyer à hauteur de 720 € maximum sur une période de deux ans (360 € par an) dans le cadre du dispositif institué en partenariat avec la Communauté de Communes du Clermontais,
- d'approuver la convention d'attribution tripartite ci-jointe à intervenir avec la SAS EPIFURIEU,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

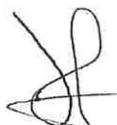
Ce dossier a été présenté en commission « Economie » réunie le 1^{er} février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées

(27 voix POUR et 1 ABSTENTION [M. Michel Vullierme])

DECIDE l'attribution à la SAS EPIFURIEU, représentée par M. Guilhem ROUQUET, une aide communale au loyer à hauteur de 720 € maximum sur une période de deux ans (360 € par an) dans le cadre du dispositif institué en partenariat avec la Communauté de Communes du Clermontais,
 APPROUVE la convention d'attribution tripartite ci-jointe à intervenir avec la SAS EPIFURIEU,
 AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE